

## Edito



Qu'on l'ait appelé contournement, déviation ou encore rocade, on est maintenant sur la bonne "voie" d'un dénouement d'un projet qui a commencé, il y a plus de 45 ans. Si au départ, il s'agissait plus d'un délestage de confort, aujourd'hui avec plus de 8 000 véhicules jour dont de nombreux poids lourds, c'est une véritable nécessité.

En revanche ces travaux vont nécessiter des aménagements de circulation importants durant les deux années qui nous séparent encore de la fin de ce gros chantier. J'aurai l'occasion d'en reparler lors notre traditionnelle réunion de printemps "les élus parlent aux utingeois" prévue cette année le **mercredi 23 mai à 20 H**. Réunion pendant laquelle seront présentées les grandes lignes des engagements budgétaires de 2018.

Comme une difficulté n'arrive jamais seule, il nous faudra aussi supporter pendant tout le printemps le réaménagement des parkings autour de l'hôtel de ville, je demande à toutes et à tous : tolérance et indulgence pour cette gêne momentanée. A cet égard le parking du parvis de la mairie sera désormais dédié uniquement à des "arrêts minutes" pour faciliter l'accès aux commerces et aux services : mairie banque.

Enfin dernier désagrément de printemps, la réfection des canalisations plombs du réseau d'eau route d'Ambérieux et de Villeneuve, et aussi la fin des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement "rue de la vache" et vers la gendarmerie. A signaler également des travaux importants de ravalement de façades et d'isolation dans l'immeuble des logements de fonction des gendarmes.

Comme chacun peut en juger, les mois à venir seront chargés, ils traduisent d'une volonté politique tant départementale que communale, de donner à notre commune un nouveau visage, volontés qui font partie intégrante de nos engagements de mandat.

Pour information, les espaces publics communaux seront entretenus désormais grâce à des méthodes alternatives aux traitements chimiques. Nous pourrons, chacun d'entre nous, peut être revoir nos pratiques d'entretien de nos espaces privés, le signe est donné par la collectivité, à chacun d'adapter les siennes pour ainsi participer au défi écologique auquel nous sommes forcément sensibilisé.

Bon printemps à toutes et à tous.

Marcel LANIER  
Maire

*Bien cordialement*

## Dates à retenir

**Le samedi 19 mai** aura lieu la signature officielle du jumelage entre Cantagallo (Italie) et Saint Trivier. A cette occasion, nous accueillerons nos jumeaux bulgares et italiens du 17 mai au 21 mai.

**Le mercredi 23 mai à 20 h**, nous vous invitons à une réunion publique à l'espace Jean Vial. Nous vous présenterons les projets et leur évolution.

**Le jeudi 21 juin à 19 h** aura lieu la fête de la musique aux remparts avec un repli à l'espace Jean Vial en cas de pluie. Diverses associations locales se produiront :

les chorales : les p'tits chœurs de la Dombes et luth en joie,

la musique : L'orchestre junior, la fanfare.

Des artistes locaux viendront compléter la prestation : Monsieur Drouet et sa guitare, les maîtres chanteurs et Chalamon'key.

La soirée se terminera par la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice au stade.

**Le vendredi 20 juillet**, aura lieu l'inauguration de l'hôtel de ville et des parkings de l'hôtel de ville, de la place de l'encorbellement et des jardins.

Le Festival Cuivres en Dombes vient à Saint Trivier, le vendredi **20 juillet 2018 à 19h** pour un concert gratuit avec le groupe Woo Katz et la Fédération Musicale de l'Ain, au parking des jardins. (près de la rue du Moyen âge). Durant la soirée, vous pourrez savourer de la musique, et pour ceux qui le souhaitent vous restaurez et vous désaltérez.

## Travaux des parkings

Depuis le 19 mars, l'entreprise Roger Martin a commencé les travaux sur le parking de l'hôtel de ville qui sera pavé et disposera de 6 places de stationnement minute.

Le long du bureau de tabac, un quai accessible aux personnes à mobilité réduite permettra également de sécuriser l'arrêt du car reliant Bourg en Bresse à Villefranche sur Saône.

Des bancs, une fontaine, de la végétation viendront compléter l'aménagement de cet espace.

Puis les travaux continueront sur le parking des jardins, le long de la rue du moyen âge. Une trentaine de places de parking et des toilettes seront installées. Le tout dans un cadre préservant des espaces de verdure et de détente.

Les travaux se poursuivront, place de l'encorbellement. Cet emplacement sera réorganisé avec une dizaine de places de parking.

Un passage piéton surélevé sécurisera l'entrée au passage Cottard Josserand. Les trottoirs et enrobés tout autour de l'hôtel de ville seront refaits.

## Le gentilé des habitants du département de l'Ain

### Notre nom ? A vous de le choisir !

Le comité de parrainage du projet vous propose de choisir entre les 3 propositions suivantes :

**Initain et initaine** : c'est à partir du XII<sup>e</sup> siècle que la déclinaison latine de ce qui allait devenir plus tard Ain prend la forme de Ynnis, puis innis. Si le sens de cette version latine reste en bonne partie encore obscure, la résonnance avec le mot « initiative » mérite d'être soulignée.

**Aindinois et aindinoise** : c'est à partir de 1337 que la forme latine du mot Ain évolue vers indis. Cette proposition entre par ailleurs en cohérence avec le nom donné aux habitants de Pont-d'Ain (Pondinois/pondinoise) qui sont les seuls dans le département à intégrer l'Ain dans leur gentilé local.

**Ainain et ainiaine** : le nom du département sert de préfixe à cette proposition qui se décline de façon originale au féminin.

Habitants du département, vous êtes aujourd'hui appelés à voter pour le gentilé de votre choix, avant le 10 avril 2018 :

- Sur le site internet [WWW.ain.fr](http://WWW.ain.fr), (conseil départemental de l'Ain : accueil)
- Via facebook et twitter,
- Par SMS : 06 44 60 73 90 à partir du 17 février 2018 : taper 1 pour Initain, taper 21 pour Aindinois ou taper 3 pour Ainain (coût du SMS inclus dans les forfaits sinon coût de base du SMS)
- En retournant votre bulletin par courrier :

Département de l'Ain

Direction de la communication

BP 10114 – 01003 BOURG EN BRESSE CEDEX

Le gentilé des habitants de l'Ain sera validé par le comité de parrainage puis enteriné par les élus de l'Assemblée départementale.

## PETIT RAPPEL : extrait de l'arrêté préfectoral du 19 janvier 1993

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :



- les jours ouvrables de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30,
  - les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,
  - les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00
- (article 15).

Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage.

Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation (article 14).

## Nouvelles activités professionnelles

Vous voulez vendre ou acheter un bien immobilier, ou simplement avez une intention future ? Arnaud BREVET, Conseiller immobilier indépendant via le réseau Capifrance (Réseau de mandataires immobiliers, éprouvé depuis 2002, sans agence immobilière physique mais entièrement orienté sur une communication des annonces sur internet) est à votre disposition pour faire une estimation entièrement gratuite. Vous pouvez le joindre au 06 07 49 76 78 ou par mail à l'adresse suivante [a.brevet@capifrance.fr](mailto:a.brevet@capifrance.fr)

Une coach sportif et enseignante en activités physiques adaptées libérale : Tiana Rakotonindriana, une jeune utingoise.

Son métier consiste :

- à proposer une ou plusieurs activités physiques aux personnes souhaitant maintenir et/ou améliorer leurs capacités physiques et mentales quel que soit leur âge, leurs capacités physiques de départ ;
- à faire de la remise en forme (mobilisation/remobilisation corporelle, perte de poids, reprise sportif après sortie de blessure ...) mais aussi de l'accompagnement sportif auprès des personnes sédentaires en proposant des situations/exercices ludiques permettant d'améliorer la capacité de se mouvoir dans la vie quotidienne.

Elle intervient auprès des particuliers mais également auprès des établissements spécialisés accueillant des personnes ayant des besoins spécifiques (EHPAD, Résidences Seniors,...)

Renseignez-vous 06 65 71 41 00 ou consultez [www.sportez-vivez.com](http://www.sportez-vivez.com)

## Réunion publique de la communauté de communes

La Communauté de communes de la Dombes organise des réunions publiques au cours des prochaines semaines. L'objectif est de répondre aux questions des habitants et de présenter le Projet de Territoire qui est actuellement en cours de rédaction. Ces réunions auront lieu :

- Le jeudi 26 avril à 20h à la salle polyvalente de Romans
- Le jeudi 24 mai à 20h à la salle polyvalente de Chalamont
- Le mercredi 6 juin à 20h à l'Espace Bel air de Châtillon sur Chalaronne
- Le mercredi 20 juin à 20h à l'atelier 208 de Saint André de Corcy



## Gymnastique volontaire

### Randonnée pédestre EVENEMENTIELLE

#### NOUVEAU !

A l'occasion de ses 40 ans, la Gymnastique Volontaire de St Trivier-Sur-Moignans vous propose une activité **GYM-RANDO**

Cette activité consiste à parcourir une randonnée tout en combinant des exercices de gym dans un objectif " remise en forme " : échauffement, marche, étirements...

Vous allez donc expérimenter une marche de 7 km combinée avec des ateliers de renforcement musculaire non obligatoires (vous trouverez des animateurs à différents points de rassemblement)

⇒ Participation de 4 € demandée (gratuit pour les enfants de moins de 10 ans)

⇒ Deux pauses rafraîchissement sur le trajet ainsi qu'une collation à l'arrivée (compris dans le prix de participation)

⇒ Pour tout renseignement => [gymvolontaire-001048@epgv.fr](mailto:gymvolontaire-001048@epgv.fr)

Alors, rendez-vous le **Dimanche 15 AVRIL**

Très convivial et ouvert à tous

Rendez-vous à partir de 8h30

à la « Maison des Associations »  
de ST TRIVIER SUR MOIGNANS

Tentez l'expérience !



## Rentrée scolaire septembre 2018 : inscription

Les inscriptions des enfants nés en 2015 ainsi que des nouveaux résidents et les pré-inscriptions des enfants nés en 2016 sont ouvertes du 05 mars au 07 mai.

Vous pouvez prendre rendez-vous : les lundis de 08 h20 à 16 h 20 en téléphonant au 04 74 55 82 40

En cas d'impossibilité de se rendre à l'école le lundi, les parents seront reçus en dehors du temps scolaire toujours sur rendez-vous.

Merci de vous munir : du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et d'un justificatif de domicile pour les nouvelles familles.

## Luth en joie

La troupe de luth en joie prépare activement son nouveau spectacle MIC-MAC DANS LES BD. Celui-ci se déroulera les vendredi 1<sup>er</sup> et samedi 2 juin 2018 à l'espace Jean Vial. Les choristes vous promettent un spectacle haut en couleurs, plein de rires, de danse, de théâtre et de chansons.

Vous pourrez retirer vos places au prix de 19 € pour les vendredi et samedi soir, de 16 € pour le samedi après-midi, et de 5 € pour les enfants de - de 12 ans.

Celles-ci seront disponibles, début avril, auprès des choristes et des responsables.

Nous vous espérons nombreux pour parcourir avec nous cette nouvelle aventure.

## Déplacement du marché

A partir du 19 mars débiteront les travaux de réfections des parkings autour de l'hôtel de ville. Les commerçants ambulants, du mercredi matin, vous accueilleront impasse Cottard Joserand et vous pourrez vous garer sur les parkings du chemin des amoureux.

## Ça bouge au comité de jumelage !!!



Nous avons commencé l'année 2018, avec notre traditionnel pot au feu cuisiné par notre ami Jojo. Les convives ont apprécié une fois de plus la qualité du repas et la bonne ambiance de cette agréable journée.

Mais direz-vous, un comité de jumelage n'est pas une activité de repas et agapes ; c'est fort juste, mais pour que notre association puisse financer l'accueil de leurs amis étrangers, elle a besoin d'argent.

De plus, le jumelage qui est le fait de la municipalité, est animé par le comité.

C'est à la sortie de la dernière guerre que les jumelages ont été promus pour sceller des pactes d'amitié entre les peuples qui naguère s'entretenaient.

C'est dans cet esprit qu'un jumelage fut créé avec Byaga en Bulgarie ; en 2017, nous avons fêté ensemble les 10 ans de son existence. Cette année, nous allons sceller à Saint Trivier, un nouveau jumelage avec la commune de Cantagallo en Toscane italienne.

Après des contacts pris en 2016, nous avons signé la première partie de cette nouvelle amitié en Italie l'an dernier. Nous allons finaliser du 17 au 21 mai prochain l'acte de naissance de ce nouveau jumelage. Outre nos amis de Cantagallo, une délégation bulgare sera présente, puisque notre première cité jumelle est associée à cet acte de naissance.

La population de St Trivier est vivement invitée aux festivités.

Prochainement, le 30 mars, aura lieu notre assemblée générale annuelle au cours de laquelle seront retracés les rapports moral et financier et les projets dont nous vous livrons ici l'élément principal.

Le comité est constitué uniquement de bénévoles désireux de s'ouvrir aux autres cultures ; ce n'est pas un cercle d'initiés qui pratiquent des langues étrangères.

A notre façon, nous contribuons aussi à mieux faire connaître notre patrimoine et notre culture.

Nous accueillons à bras ouverts les habitants de la commune et des alentours, les associations pour se joindre à nous ponctuellement ou durablement et participer au travers de nos échanges, à l'animation de notre commune.



## Ma cantine utingeoise

L'association tient à remercier toutes les personnes qui ont généreusement contribué à notre projet de serviettes en tissus, notamment la mairie, les parents et grands parents d'élèves.

Les enfants sont ravis de ce nouveau système, ils ont chacun un crochet pour pendre leur serviette lavée, deux fois par semaine au sein de l'établissement.

Le personnel et les membres du bureau sont fiers de pouvoir considérablement diminuer les déchets.

L'association en profite pour lancer un appel à bénévoles car plusieurs membres du bureau seront démissionnaires l'an prochain et sans nouveau membre nous ne pourrions pas continuer notre mission.

N'hésitez pas à nous contacter pour échanger à ce propos, nous serons ravis de vous expliquer le fonctionnement de l'association et de vous faire découvrir les coulisses de la cantine.



## Les sapeurs-pompiers

L'Amicale des Sapeurs - Pompiers de St Trivier sur Moignans tient à mettre à l'honneur trois de ses membres pour leur participation au Cross Départemental 2018 qui a eu lieu Samedi 27 Janvier 2018 à Lagnieu.

Tout d'abord, le Sapeur 1<sup>ère</sup> classe LEMOINE Quentin, qui a terminé 25<sup>ème</sup> dans la catégorie Masculin Junior.

Ensuite, le Caporal DUPERRET Dimitri, qui a terminé 53<sup>ème</sup> dans la catégorie Masculin Sénior.

Tous deux ont permis à notre Centre de Secours de terminer, en Masculin toutes Catégories, 58<sup>ème</sup> sur 83, loin devant des casernes plus importantes.

Enfin, soulignons l'excellente performance du Sapeur DUPERRET Eva (sous les couleurs du CPINI Chaneins - Valeins) qui a terminé 7<sup>ème</sup> dans la catégorie Féminin Sénior.

Ce retour sur la scène sportive, des effectifs du Centre de Secours Utingeois confirme le nouvel état d'esprit de nos nouvelles recrues.

Bravo à eux et continuons sur la lancée.

## Le ramassage des ordures ménagères

Votre poubelle ne doit séjourner sur le trottoir ou la voie publique que le jeudi à compter de 19h et une partie de la journée du vendredi. Les poubelles restant la semaine sur les voies publiques gênent la circulation des piétons, elles pourront être confisquées par les agents communaux et le propriétaire sera verbalisé.

## Décès

Le 5 décembre : CAPEL Jean (\*)

Le 6 décembre : MICHON Ernest Francis (\*)

Le 21 décembre : ALBAN Isabelle Hélène

Le 23 décembre : DUBRESSON Marie Gabrielle Marcelle (\*)

Le 5 janvier : FOUACHE Danielle, Huguette, Jennie

Le 10 janvier : REGNAT Georgette Marie-Louise (\*)

Le 7 février : FRAY Eugène, Benoît, Raymond (\*)

Le 12 février : LAMARRE Jacqueline, Louise (\*)

Le 13 février : GIVRE Marcel, Benoît, Marius (\*)

Le 4 mars : ANSOUD Claudius, Michel (\*)

Le 14 mars : BALZARETTI Christian, Jean, Louis (\*)

Le 23 mars : RAMBON Georgette, Marie

(\*) Maison de retraite

## Naissances

Si vous désirez que la naissance de votre enfant paraisse dans cette rubrique, merci de signaler le nom prénom de l'enfant en mairie : 04 74 55 88 11 ou courriel [secretariat@mairie-stm.fr](mailto:secretariat@mairie-stm.fr) ou en vous présentant au secrétariat de mairie.

## Calendrier des fêtes

### Avril

**Du 7 au 22** : Tournoi de tennis.

**Le 15** : randonnée pédestre gym volontaire

**Le 25** : Concours de boules vétérans à 8 h.

**Le 27** : Répétition générale de la fanfare

**Le 28** : Concert annuel de la fanfare à 20h30.

### Mai

**Le 19 et 20** : Accueil des italiens - Comité de jumelage.

**Le 25** : Assemblée Générale de l'ADMR - 16 h 00

**Le 26** : Gala 25 ans judo.

**Le 27** : Répétition de la chorale.

### Juin

**Le 1<sup>er</sup> et 2** : Concerts de la chorale.

**Le 8** : Tournoi nocturne de Volley

**Le 10** : Concours de belote du comité de fleurissement.

**Le 21** : Fête de la musique.

**Le 22** : Kermesse des écoles.

Concours de boules - Challenge Perdrix.

**Le 23** : Concours de pétanque sur invitation.

### Juillet

**Le 1<sup>er</sup>** : Fête de l'école de tennis à 9 h 30.

**Le 7** : Concours de boules - Trophée Durand, dynacité.

**Le 11** : Concours de boules vétérans.

### Août

**Le 6** : Concours de boules.

**Le 25** : Concours de pétanque du foot au stade.

Concours de pétanque sur invitation.

## Comité de rédaction

Marcel LANIER - Martine MOREL PIRON - Claire STREMSDOERFER - Sophie MOYER - Sébastien MERCIER - Michèle NOTTET - Pierrette BASSEVILLE - Marie-Christine LANET - Philippe CORGE.



## Le carnaval du sou des écoles

Déguisés, les enfants des écoles utingeoises ont fêté Carnaval. Sous le soleil, les enfants accompagnés de leurs parents ont défilé, dans les rues de la commune : de l'école primaire au parking de l'espace Jean Vial. La fanfare les a convoyés en interprétant quelques airs de fêtes.



Sur le parking, sa majesté Carnaval a été brûlée sous la surveillance des sapeurs-pompiers. Encadré par les parents, eux aussi déguisés, tous les enfants ont dansé, joué tout autour.

Cette tradition s'explique par le fait qu'en brûlant Monsieur Carnaval, nous mettons un terme à l'hiver et nous annonçons les couleurs du Printemps ! Sa majesté Carnaval représente, en effet, tous les aspects négatifs de l'hiver, le froid, la tristesse, etc... Ainsi, en le brûlant, nous laissons place aux couleurs chatoyantes du printemps !



Le sou des écoles a offert un goûter aux enfants. L'après-midi s'est poursuivie par une petite fête musicale et dansante à l'intérieur de l'espace Jean Vial...



## Ludothèque : Brin d'Malice

L'animatrice de la ludothèque était présente à l'espace Jean Vial vendredi 2 mars. Les retraités sont venus découvrir de nouveaux jeux, mieux connaître la règle des jeux qu'ils se sont offerts et passer un agréable moment dans une ambiance très conviviale.

Mais vous pouvez venir découvrir, emprunter des jeux ou des jouets à Chatillon sur Chalaronne. Les permanences sont le mardi de 15h30 à 19h, le mercredi de 9h à 12h et de 15h à 18h et le jeudi de 15h30 à 18h. téléphone : 04 74 55 46 95.

## Les horaires d'été de la déchèterie de Chatillon sur Chalaronne

A compter du 1<sup>er</sup> avril et jusqu'au 30 septembre, ce sont les horaires d'été. La déchèterie est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30. Un macaron doit être apposé sur le parebrise de votre véhicule pour pénétrer sur le site.

## Les cabretons

Le **dimanche 29 avril de 9h à 17 h**, la ferme des cabretons ouvre ses portes pour une journée nature. Les enfants pourront gambader avec les « biquettes », les petits moutons et les ânesses « Lili et Toinette », chercher les bonbons dans la piscine de paille, et regarder éclore les poussins... Vous assisterez aussi à la tonte des moutons.

A midi, repas (de préférence sur réservation) :

- Ragoût d'agneau pomme de terre, fromage pour 10 €.

Vente de pains et de tartes cuits au feu de bois.

Nos collègues producteurs locaux seront présents :

Légumes - charcuterie - cardon - escargot - miel - viande - vin

Venez nombreux profiter d'un moment convivial.

Notre joyeux et excellent groupe de musiciens à la gentillesse d'être présent encore cette année pour vous faire chanter, voir même danser...

Renseignements et réservations auprès de :

Justine 06 89 42 29 13 ou Christine 06 63 40 88 79 ou Philippe 06 87 24 76 47.

La ferme des cabretons Hauts Montagneux SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS.

## Offrez une deuxième vie à vos objets !

Vous possédez des objets en bon état mais dont vous ne vous servez plus ? Ne les jetez pas ! La Communauté de communes de la Dombes s'associe à l'association Tremplin pour permettre leur valorisation.

Remettez simplement vos objets aux agents des déchèteries de Châtillon-sur-Chalaronne et Villars-les-Dombes. L'association viendra ensuite les récupérer afin de les revendre à bas prix, ce qui constitue l'aboutissement de la filière réemploi.

L'association reprend tout ce qui est : meuble, petit ou gros électroménager en état de fonctionnement, luminaire, vaisselle, bibelots, livres, cd, dvd, jouet, matériel de sport ou bien outils. Les objets doivent être en bon état afin d'être valorisés. L'objectif est de réduire les déchets, en évitant le gaspillage, mais aussi de développer une économie solidaire et écoresponsable qui favorise l'insertion professionnelle.

Les objets récupérés en déchèterie seront mis en vente dans deux magasins de l'association, ouverts à toutes les personnes souhaitant faire des économies et consommer différemment.

O Fil du Temps : 151 route de Saint-André sur Vieux Jonc à Péronnas (ouvert du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 10h à 18h).

Frip'One (textile uniquement) : 14 avenue Pablo Picasso à Bourg-en-Bresse (ouvert du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h30 et le samedi de 10h à 18h30).

## Plan de désherbage

Saint Trivier sur Moignans s'engage à préserver notre santé, notre environnement et nos ressources en eau, lors de l'entretien de ses espaces publics

Depuis 2007, notre commune a rejoint l'action menée par le Syndicat des Rivières des Territoires de la Chalaronne, pour lutter contre les pollutions diffuses d'origine non agricole. Ce programme d'action vise l'évolution des pratiques de traitement des communes, à travers entre autre, la formation des agents et la réalisation de plans de désherbage. Ce programme, destiné aux services communaux permettra de limiter l'emploi des produits phytosanitaires sur le bassin versant de la Chalaronne et de ses affluents.

Dans ce cadre la commune doit s'engager à réduire voire arrêter l'utilisation de produits phytosanitaires. Cette action a besoin du soutien des habitants et de leur participation.

### Comment jardiner sans pesticides ?

#### Dans les cours, allées, entrées de garage et terrasses

◆ Acceptez la présence d'herbes spontanées qui peuvent réaliser des jointures très esthétiques et dont le piétinement suffit pour l'entretien.

◆ Limiter autant que faire se peut les surfaces gravillonnées (à moins d'avoir une épaisseur d'au moins 5 cm de gravier pour gêner la germination) et les surfaces stabilisées qui sont des surfaces bon marché lors de leur mise en place mais délicates à entretenir par la suite.

◆ Balayer régulièrement entre les joints entre les dalles, dalettes ou pavés pour limiter la germination des mauvaises herbes.

◆ Lors de l'installation des dalettes ou pavés par exemple, ne pas les mettre en contact direct avec le sol : privilégier la mise en place d'un géotextile qui laissera s'infiltrer l'eau mais empêchera le développement des racines.

◆ Désherbage thermique au gaz : la chaleur de la flamme détruit les herbes indésirables. Ce type de désherbage est d'autant plus efficace que les herbes sont jeunes.

◆ Désherbage à l'eau bouillante, bien adapté aux petites surfaces avec un maximum d'efficacité sur les jeunes végétaux.



**Sources d'informations** : Site Internet CROPPP (Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides) :



[www.croppp.org](http://www.croppp.org)

Conseils pour les jardiniers amateurs (Ministère de l'écologie) :

[www.jardiner-autrement.gouv.fr](http://www.jardiner-autrement.gouv.fr)

#### Dans le jardin potager et d'ornement :

##### Lors de l'implantation des végétaux :

◆ Le faux semis : il permet de diminuer le nombre de mauvaises herbes.

Préparer la terre comme un vrai semis quelque semaines avant la culture, attendre que les graines indésirables germent, arroser si nécessaire pour faciliter leur levée, sarcler en surface (pour les éliminer sans remonter de nouvelles graines) puis implanter les plantes souhaitées.

◆ Si vous réalisez des semis pour votre potager, privilégiez les semis en rang plutôt qu'à la volée.

Le désherbage, l'arrosage et la croissance des légumes sera facilité.

◆ Varier les plantes cultivées d'une année à l'autre pour favoriser la rupture du cycle de développement de parasites et limiter leur extension. L'idéal, si la taille de votre jardin le permet, est d'attendre 3 à 5 ans avant de recultiver la même espèce de plante sur une même parcelle.

◆ Planter uniquement des végétaux adaptés à votre sol, climat et exposition. Le choix des variétés s'opère en fonction des tolérances ou de la résistance de ces dernières aux parasites et aux maladies.



◆ Privilégier les associations de plantes :

- la capucine protège les courges et courgettes des pucerons et des vers, - les œillets d'Inde protègent les tomates contre les nématodes parasites,

- les liliacées (ail, oignon...) protègent les fraisiers et les laitues contre les pourritures.

◆ Choisir un gazon résistant et facile d'entretien : lors de la création ou de la réfection de la pelouse, privilégier un gazon supportant le piétinement et si nécessaire adapté aux terrains difficiles, pauvres ou ombragés.

◆ Adopter la tonte haute (6 à 8 cm): la tonte basse fragilise le gazon, favorise l'installation de plantes s'étalant à la surface du sol (pissenlit, plantain) et la prolifération de la mousse.

◆ Lutter contre les mousses. Ces dernières se développent uniquement dans certaines conditions : stagnation d'eau en surface, acidité du sol, gazon inadapté à l'ombre, tonte trop courte. Voici quelques solutions : utilisation d'un scarificateur (aération du sol et infiltration de l'eau), apport léger de chaux (3 kg pour 100 m<sup>2</sup>) pour lutter contre l'acidité, apport de compost ou d'engrais organique au printemps pour stimuler la croissance de l'herbe.



## Limitier le développement des nuisibles :

- ◆ Fertilisez modérément en privilégiant plusieurs apports en petite quantité plutôt qu'un seul apport au semis.
- ◆ Renforcer la résistance naturelle des plantes avec des apports réguliers de produits végétaux comme le purin d'ortie, le jus d'algues...
- ◆ Arracher les herbes indésirables avant leur floraison ou montée en graine pour limiter leur dispersion.
- ◆ Désherber avec des outils manuels ou animés. Les outils suivants sont bien adaptés à ce type de travaux : sarcloir mécanique (coupe la base des plantules), binette ou piochon (coupe les mauvaises herbes et aère la terre), bineuse (pour entretenir facilement des inter rangs en terre battue).
- ◆ La pratique dite de la « terre brûlée » : en cas d'apparition de symptômes de maladie soude présence d'insectes sur les feuilles, supprimer ces dernières en les brûlant ou en les compostant. Le développement de la maladie sera alors ralenti.



- ◆ Raisonner l'irrigation : un arrosage non maîtrisé accélère le développement des mauvaises herbes et favorise certaines maladies comme le mildiou qui peut attaquer les tomates ou les pommes de terre. L'arrosage est à réaliser le soir ou le matin. Privilégiez l'utilisation d'un arrosoir ou un système goutte à goutte plutôt qu'une rampe ou autre dispositif qui arrose à la fois les plantes cultivées et les allées.

- ◆ Utilisez un paillage entre vos plantes pour limiter le développement des mauvaises herbes, limiter l'arrosage et améliorer la fertilité du sol. De nombreux types sont disponibles : paillage organique (coques de cacao, écorces de pin, chanvre...) ou minéral...

## Pendant l'hiver :

- ◆ Couvrir le sol avec un engrais vert : en occupant rapidement le sol, il évite le développement des herbes indésirables, améliore la structure du sol, enrichit la terre en humus et libère des éléments fertilisants après sa destruction. Son implantation sera réalisée à l'automne après les récoltes et détruit au printemps par broyage ou coupe manuelle. Après un léger séchage, les résidus peuvent être incorporés au sol. La moutarde est par exemple un bon engrais vert.
- ◆ Ramasser les feuilles mortes ou restes de plantes après la récolte pour ne pas créer des zones d'hivernage pour les parasites.

## L'entretien des pelouses dans le jardin potager et d'ornement

### Lors de l'implantation des végétaux :

- ◆ Choisir un gazon résistant et facile d'entretien : lors de la création ou de la réfection de la pelouse, privilégier un gazon supportant le piétinement et si nécessaire adapté aux terrains difficiles, pauvres ou ombragés.
- ◆ Adopter la tonte haute (6 à 8 cm) : la tonte basse fragilise le gazon, favorise l'installation de plantes s'étalant à la surface du sol (pissenlit, plantain) et la prolifération de la mousse.
- ◆ Lutter contre les mousses. Ces dernières se développent uniquement dans certaines conditions : stagnation d'eau en surface, acidité du sol, gazon inadapté à l'ombre, tonte trop courte. Voici quelques solutions : utilisation d'un scarificateur (aération du sol et infiltration de l'eau), apport léger de chaux (3kg pour 100 m<sup>2</sup>) pour lutter contre l'acidité, apport de compost ou d'engrais organique au printemps pour stimuler la croissance de l'herbe.

### Limitons l'usage des pesticides dans les jardins

Les pesticides ou produits phytosanitaires sont des produits destinés à détruire les mauvaises herbes (herbicides), à lutter contre les maladies (fongicides) ou à se débarrasser de divers animaux nuisibles (souricides, raticides...).

Dans le périmètre du Syndicat, les pesticides utilisés par les jardiniers amateurs représentent environ 5% des quantités totales tous usages confondus. Même si ces quantités peuvent paraître faibles, ces produits sont souvent mal utilisés, ce qui provoque une pollution des eaux ainsi que des risques pour votre santé. Cette brochure vous permettra de découvrir quelques gestes simples et peu coûteux pour améliorer l'entretien de votre jardin.

Les bons gestes contre les « mauvaises » herbes :

### Les bons gestes contre les « mauvaises » herbes :

#### Faut-il désherber ?

Avant de songer à détruire ces plantes, apprenons à les accepter et à les percevoir autrement :

- ◆ Les plantes sauvages attirent les insectes butineurs qui participent à la pollinisation des arbres fruitiers et de nombreux légumes.
- ◆ Ces herbes sont-elles vraiment gênantes ? La végétation spontanée n'a-t-elle pas sa place dans votre jardin, pelouse ou certaines de vos allées ?

### L'utilisation raisonnée des désherbants :

#### Précautions générales :

- ◆ Ne traitez pas à proximité des points d'eau (ruisseaux, caniveaux, avaloirs...) ou sur des terrains présentant un fort risque d'entraînement (surfaces imperméables, en pente...) sinon la pollution de l'eau serait immédiate. Privilégiez le désherbage manuel dans ces zones.



### **Choisissez le produit et le matériel de traitement adapté :**

- ◆ Achetez uniquement les produits présentant la mention « emploi autorisé dans les jardins ». Tout autre produit est interdit,
- ◆ Privilégiez l'utilisation de produits adaptés au pulvérisateur pour une meilleure précision. Ne pas utiliser d'arrosoir pour mélanger le produit avec l'eau et pour l'appliquer.
- ◆ Lire attentivement et respecter scrupuleusement les indications fournies par les étiquettes. Le surdosage est à proscrire car le produit ne sera pas plus efficace. De plus, les risques de pollution sont très importants et la fertilité du sol diminuera.

### **Choisissez le meilleur moment pour traiter :**

- ◆ Traitez le matin ou le soir lorsque la température est inférieure à 25 °C,
- ◆ N'intervenez pas s'il pleut ou lorsqu'une pluie est annoncée,
- ◆ Ne traitez pas s'il y a du vent pour limiter les risques de dérive dans le voisinage.

### **Protections lors de l'application des produits :**

- ◆ L'application des produits s'effectue avec une combinaison ou un pantalon réservé uniquement à cet usage, avec des gants en nitrile, des bottes et si nécessaire un masque spécifique,
- ◆ Ne pas boire, manger ou fumer pendant le traitement pour éviter les intoxications,
- ◆ Eloignez les enfants et les animaux du lieu de l'application.

### **Rinçage des bidons vides et du pulvérisateur :**

- ◆ Lors de votre préparation, si le bidon est vide, rincez-le 3 fois à l'eau claire en ajoutant l'eau de rinçage dans votre pulvérisateur,
- ◆ Ne videz rien dans les éviers, autre point d'eau ou fossé : la pollution de l'eau serait immédiate.

### **Gestion des produits :**

- ◆ Lorsque le traitement est terminé, rincez le pulvérisateur à l'eau claire (1/10<sup>ème</sup> de son volume) puis répartissez l'eau de rinçage sur les zones déjà traitées,
- ◆ Les pesticides doivent être stockés dans une armoire spécifique fermée à clé et inaccessible aux enfants,
- ◆ Rapportez vos emballages vides en déchetterie.

### **Comment limiter leur développement autrement ?**

#### **Pour le jardin d'ornement :**

- ◆ Utilisez un paillage entre vos plantes pour limiter le développement des mauvaises herbes, limiter l'arrosage et améliorer la fertilité du sol (coques de cacao, écorces de pin, feuilles mortes...),
- ◆ Mettez en place des plantes couvre-sol rustiques qui vont occuper l'espace disponible.



#### **Pour le jardin potager :**

- ◆ Fertilisez modérément,
- ◆ Privilégiez l'arrachage manuel ou le sarclage en intervenant précocement et régulièrement. Les plantes indésirables doivent être supprimées avant la montée en graine,
- ◆ Rationnez l'irrigation (à réaliser le soir ou le matin). Privilégiez l'utilisation d'un arrosoir ou un système goutte à goutte plutôt qu'une rampe ou autre dispositif qui arrose à la fois les légumes et les allées.

#### **Pour les allées, cours, entrées de garage et terrasses :**

- ◆ Acceptez la présence d'herbes spontanées
- ◆ Pour des surfaces imperméables (terrasses, dallages), le désherbage thermique au gaz peut être utilisé : la chaleur de la flamme détruit les herbes indésirables.